

Belgian Parcours Shooting Association

DEMANDE DE RECONNAISSANCE CLUB ANNEE 2012

A renvoyer au secrétariat : L. Durie, Allée des Freesias 20 Bte. 2, 1030 Bruxelles.

☎ : 02/216 49 48, 📠 : 02/216.49.48, e-mail : bpsa.poldurie@skynet.be

Club :

PRESIDENT

Nom : Prénom :

Rue :

Code Postal : Ville :

Tel : Fax : Gsm :

e-mail :

SECRETAIRE

Nom : Prénom :

Rue :

Code Postal : Ville :

Tel : Fax : Gsm :

e-mail :

TRESORIER

Nom : Prénom :

Rue :

Code Postal : Ville :

Tel : Fax : Gsm :

e-mail :

RESPONSABLE PARCOURS DE TIR

Nom : Prénom :

Rue :

Code Postal : Ville :

Tel : Fax : Gsm :

e-mail :

PERSONNE A QUI IL FAUT RENVOYER LE COURRIER

Nom : Prénom :

Rue :

Code Postal : Ville :

Tel : Fax : Gsm :

e-mail :

Adresse de vos installations :

Jours et heures d'entraînement parcours de tir :

Chaque club doit obligatoirement envoyer au secrétariat du BPSA la liste complète de ses membres/sections parcours de tir. Chaque club doit fournir un exemplaire de ses statuts.

Nous déclarons par la présente adhérer aux statuts du BPSA.

Nous versons au compte BPSA (210-0115220-36) la somme de 125 €, montant de la cotisation annuelle du club.

Signatures :

Le Président

Le Secrétaire

Le Trésorier